



Sauvons nos commerçants !

Tous ici réunis, pour la première fois et de manière inédite, nous, représentants de milliers d'entreprises et d'enseignes de toutes tailles et tous lieux, d'artisans, de travailleurs indépendants, d'associations, d'organismes consulaires, vous alertons du grand danger dans lequel se trouve le commerce de France.

Ce du fait des nouvelles mesures de confinement, dont nous ne contestons nullement la légitimité sur le plan sanitaire. Mais surtout, et c'est bien plus grave, de ce que les dispositions prises pour juguler la propagation du virus ne font qu'accroître la scandaleuse inégalité de traitement préexistante entre les commerçants physiques et les marchands du web, au péril des premiers et au profit exclusif des seconds.

En effet, en plaçant les magasins sous embargo, le gouvernement leur a imposé des restrictions drastiques qui, en dépit de l'appel du Premier ministre aux Français à « *décaler leurs achats* », encouragent surtout nos concitoyens à les effectuer sur les grandes plateformes mondiales de vente en ligne. Lesquelles, Amazon et Alibaba en tête, n'en attendaient pas tant et redoublent désormais de propagande pour attirer les clients, nos clients.

Cette injustice qui accélère la mort programmée de nos territoires et nos emplois, vous vous devez d'y mettre un terme !

Et ce d'abord par deux décisions de bon sens et chronologiquement urgentes :

- **La réouverture des magasins dès le 12 novembre**

Nous sommes en capacité dans cette perspective d'adapter et durcir encore les protocoles spécifiques pour assurer la sécurité des commerçants et des consommateurs ; avec la même garantie de sérieux que celle démontrée notamment lors du déconfinement du 11 mai dernier, réalisé dans l'esprit de responsabilité de professionnels qui aspirent à exercer leur métier du mieux possible.

Tant que cette réouverture ne sera pas envisageable, et en parfaite cohérence avec les récentes positions gouvernementales adoptées dans le sens de soumettre tous les acteurs du commerce aux mêmes contraintes, **il est impératif d'imposer la restriction de la vente en ligne aux seuls produits de première nécessité ; et ce sans délai.**

- **L'interdiction immédiate du Black Friday 2020**

En période de « guerre sanitaire », il faut savoir établir une « convention de Genève » de la concurrence. Celle-ci n'existe plus ; seul le monopole des « pure players » subsiste. Qui, contrairement à ce dont se gaussent certains, n'ont aucunement remis ni même réduit leurs campagnes de publicité outrancières appelant nos concitoyens à dépenser chez eux tout de suite – avant que les magasins de France puissent rouvrir – leurs salaires ou autres indemnités de travail partiel. Ce summum du cynisme et de l'indécence ne peut et ne doit pas durer un jour de plus !

Mais au-delà de ces premières revendications légitimes et pressantes, nous ne nous leurrerons pas sur le fait que le mal qui ronge le commerce français est beaucoup plus profond et ancien, très antérieur aux dommages causés par la pandémie qui nous affecte. Cette mort programmée des magasins s'opère en réalité depuis des années dans l'indifférence totale des autorités grâce notamment aux privilèges exorbitants dont bénéficient les « pure players » du e-commerce dans notre pays, faute d'action de l'Etat ; quand ce n'est pas avec sa complaisance.

Collectivement et solennellement, nous exigeons la fin de l'iniquité structurelle existante entre la communauté des commerçants français et les marchands 100% Web :

- En matière fiscale (traitement égalitaire pour tous les impôts auxquels le commerce physique est soumis : Tascom, TVA, CVAE, taxe foncière...)
- En matière réglementaire (assujettissement des projets d'entrepôts à l'Autorisation d'Exploitation Commerciale, non-anonymisation des procédures immobilières...)
- En matière environnementale (application du principe pollueur/payeur par prise en compte de l'empreinte carbone sur les livraisons et leurs retours, la détérioration de l'espace public qui en découle, les emballages et suremballages, l'artificialisation des sols, les émissions de gaz à effet de serre générées par les data centers...)
- En matière d'aménagement du territoire (instauration d'un moratoire sur tous nouveaux projets d'entrepôts)
- En matière sociale (éradication de toute forme de dumping dans les conditions de travail)
- En matière sociétale (sensibilisation et alerte des consommateurs sur l'impact économique, écologique et social de l'achat en ligne)
- En matière sanitaire (obligation de respecter l'intégralité des normes en vigueur, tant dans les entrepôts que dans les conditions de livraison)

Ne croyez pas que nous sommes contre la digitalisation du commerce ; c'est au contraire notre priorité stratégique depuis longtemps ! Nous sommes mêmes les premiers promoteurs du commerce omnicanal. En l'occurrence bien avant que l'Etat prenne conscience de l'enjeu et découvre la nécessité, crise aidant, d'aider les plus petits ou fragiles d'entre nous à s'y mettre.

Le présent et le devenir de nos adhérents et partenaires, c'est donc bien d'exploiter au mieux les opportunités de l'Internet au service des activités en magasins. Ce qui n'a d'intérêt, encore une fois, que dans le cadre d'une concurrence loyale et franche.

Aussi, on le redit, tout investissement public et privé en ce domaine est vain, ses résultats joués – et perdus – d'avance, si nous, acteurs de l'omnicanal, ne pouvons pas nous battre à armes égales avec les « pure players ».

Ce que nous réclamons n'est que bon sens, équité et justice.

Solidarité aussi, au moment où tous contribuent à l'effort national. Sauf les toujours mêmes plateformes dont nous dénonçons de surcroît l'égoïsme et le mépris quasi unanimes.

Et d'ailleurs, dans cette logique, il est clair que le fruit, notamment financier, de l'intégralité de nos demandes doit profiter aux seuls territoires et à leurs commerçants.

Enfin, il n'est pas inutile de souligner que tout ce qui est attendu de la présente lettre pour sauver nos magasins est à votre main, celle du gouvernement et du Président Français.

Francis PALOMBI, Président de la Confédération des Commerçants de France (CDF)

Jacques EHRMANN, Président du Conseil National des Centres Commerciaux (CNCC)

Jean-Claude DELORME, Président de la Fédération Française des Associations de Commerçants (FFAC)

Jean-Pierre LEHMANN, Président de la Fédération Nationale des Centres-Villes « Vitrines de France » (FNCV)